



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 2 avril 2026

Résolution de M. Olivier Bloch du 30 novembre 2025, adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Fentanyl, agir avant qu'il ne soit trop tard »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 30 novembre 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation d'Olivier Bloch « Fentanyl, agir avant qu'il ne soit trop tard », le Conseil communal a adopté la résolution suivante d'Olivier Bloch :

Rappel de la résolution Olivier Bloch

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place un monitoring concernant la présence et la circulation du fentanyl et qu'elle tienne le Conseil communal informé des résultats de ce dernier ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité relève que le monitoring des différents stupéfiants en circulation dans le Canton de Vaud, y compris le fentanyl, est réalisé par le Canton, dans le cadre du projet MonitorStup mené par l'Ecole des sciences criminelles, Addiction suisse et Unisanté avec notamment la contribution du dispositif de Drug Checking. Le drug checking accède aux substances en circulation au travers de trois modalités différentes : au sein des espaces de consommation sécurisés de Lausanne, dans le milieu festif (festivals) et également au sein de sa permanence hebdomadaire située dans le quartier du Flon à Lausanne. L'ensemble des résultats est étudié et communiqué à la Direction générale de la santé et au Dispositif addiction de la Ville. Si une détection de fentanyl devait se produire, l'information serait transmise en urgence au Canton, à la Ville et à l'ensemble des partenaires professionnelles et professionnels de terrain concernées et concernés. À ce jour, aucune trace n'a été détectée.

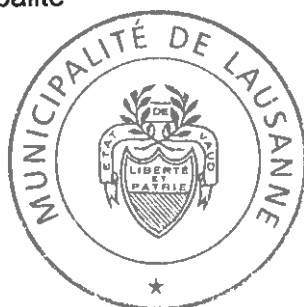
La Municipalité poursuit ses efforts de veille et de coordination dans le domaine des dépendances, notamment au sujet des nouvelles substances arrivant sur les marchés des stupéfiants, et prend acte du souhait du Conseil communal d'être régulièrement informé des résultats de ce monitoring. Cette communication aura lieu une fois par année, via la Commission consultative des 4 piliers (CC4P).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

f. l. i



Le secrétaire
Simon Affolter

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a wavy line and a checkmark-like flourish.